Audience Mme Danièle Hérin du 12/07/2019

La députée Mme Hérin nous indique d'abord qu'elle a reçu une lettre de G Darmanin lui expliquant la méthode de la déconcentration de proximité : il est bien précisé qu'il s'agit d'une hypothèse de travail devant faire l'objet d'une concertation, de propositions des élus puis d'aménagements en conséquence.
Elle nous précise ainsi que le projet présenté l'interpelle et qu'elle a souhaité nous rencontrer pour avoir davantage de précisions.
Nous lui présentons alors le rôle d'une trésorerie en matière de gestion des dépenses des collectivités, de la tenue de la comptabilité, du recouvrement de l'ensemble des recettes locales y compris le contrôle et l'accompagnement des régisseurs de recettes et d'avances, ainsi que le conseil fiscal, budgétaire et financier accompli au quotidien par les agents des Finances Publiques.
Nous abordons ensuite l'architecture prévue par la déconcentration de proximité avec la suppression dans l'Aude de 9 trésoreries, remplacées par des points de contact sans présence pérenne d'agents de la DGFIP et des conseillers des collectivités locales pour les trésoreries avec un EPCI.
Mme Hérin précise que les choses ne lui ont pas été présentées comme telles puisque la lettre du Ministre de l'Action et des Comptes Publics annonçait un renforcement de l'accueil des usagers via ces points de contact.
De même, s'agissant du conseiller aux collectivités locales, son rôle ne sera en rien similaire à celui actuel du comptable public puisqu'il ne sera pas en charge du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes et donc déconnecté des agents et des collectivités qu'il sera censé conseiller. En particulier, il n'aura pas accès aux documents budgétaires, de marchés, emprunts, aux documents relatifs à la paye,…

La députée s'accorde avec nous pour reconnaître que ce projet n'est pas satisfaisant puisque :
- pour l'usager, il conviendra de se déplacer ou d'appeler pour des renseignements qui ne pourront pas être obtenus dans les points de contact (renseignements spécifiques, obtention de délais ...).
- Pour les collectivités locales, le service de proximité ne sera plus assuré,
- pour les petites entreprises, risque accru en lien avec l'allongement prévisible des délais de paiement.

Mme Hérin propose alors de répondre à la lettre de Darmanin en lui demandant de maintenir les 9 trésoreries existantes tout en favorisant la création ou le renforcement des points de contact dans les zones où les trésoreries ont déjà été supprimées. Elle s'interroge même sur la possibilité de rouvrir la trésorerie de Ginestas ou celle de Capendu, puisqu'elle indique que notre DDFIP lui a assuré à son arrivée que ces 2 projets de fermeture étaient irrévocables, car validées par le Ministre lui même.